

Droits de licence et d'utilisation time2learn (version formateur prof. HGf)

1 Objet du contrat

Par ce contrat, les parties contractantes conviennent de la mise à disposition de la plate-forme d'apprentissage et de formation time2learn par Swiss Learning Hub AG et de son utilisation par le client.

2 Étendue des prestations

2.1 time2learn

Les prestations convenues dans ce contrat comprennent la mise à disposition et l'exploitation de l'application Internet «time2learn». time2learn est mis à disposition du client pour utilisation sans revendication d'exclusivité.

time2learn offre les fonctionnalités décrites dans le manuel d'utilisation en vigueur. Le manuel d'utilisation peut être téléchargé sur le site Web www.time2learn.ch. L'utilisation n'est garantie que dans le cadre des techniques et conditions opérationnelles – comme par exemple celles concernant les versions de navigateur et les configurations – décrites dans le manuel d'utilisation.

time2learn est exploité en Suisse par Swiss Learning Hub AG ou une tierce partie autorisée et mis à la disposition des clients pour utilisation en tant que système complet sous forme de prestation SaaS. Les performances détaillées du système sont indiquées au chiffre 4 «Exploitation».

2.2 Médias d'apprentissage

Les prestations convenues dans le présent contrat comprennent également la mise à disposition de médias d'apprentissage sur time2learn.

Après conclusion du contrat de licence pour un média d'apprentissage, le client acquiert le droit non exclusif, limité à la durée du contrat, non transmissible et à titre onéreux d'utiliser le média d'apprentissage pour son propre usage, et ce, dans le cadre prévu. Le droit d'utilisation du média d'apprentissage est acquis pour la durée de l'apprentissage ou du stage dans le cadre d'une formation organisée en école ou en entreprise (FIEn ou FIEc) et prend fin si la relation d'apprentissage ou de stage est résiliée, interrompue ou arrive normalement à son terme ou bien si l'utilisateur perd le droit d'utiliser time2learn ou quitte l'entreprise titulaire de la licence.

3 Propriété intellectuelle et droit d'utilisation

Les applications mises à disposition par Swiss Learning Hub AG dans le cadre de ce contrat, de même que les autres prestations fournies, en particulier aussi time2learn, sont la propriété exclusive et intégrale de Swiss Learning Hub AG. Tous les droits qui s'y rattachent demeurent l'entière propriété de Swiss Learning Hub AG.

Avec la conclusion de ce contrat, le client acquiert à titre onéreux le droit non exclusif, limité à la durée du contrat et non transmissible, d'utiliser time2learn pour ses besoins personnels et dans le cadre prévu. Le client

n'acquiert en particulier PAS le droit de modifier, d'utiliser ultérieurement, de copier ou d'assembler avec d'autres produits, selon son bon vouloir, seul ou avec l'aide de tiers, le résultat – ceci de quelque manière que ce soit. Tous les documents imprimés ou lisibles au format électronique que Swiss Learning Hub AG dans le cadre de ce contrat met à la disposition des clients doivent être remis à Swiss Learning Hub AG ou effacés complètement des mémoires des clients au plus tard à l'expiration de ce contrat.

4 Exploitation

4.1 Sécurité

Accès sécurisé avec log au moyen du protocole SSL. Tous les systèmes sont protégés par pare-feu.

4.2 Hébergement

Hébergement du système complet, matériels et logiciels inclus. La mise à disposition du matériel et des logiciels est comprise dans le prix.

4.3 Disponibilité

Swiss Learning Hub AG fournit les services au moyen d'un effort raisonnable sur le plan économique et, en cas de perturbation, rétablit les fonctionnalités aussi vite que possible dans les limites d'un effort raisonnable.

Disponibilité du système durant les heures de bureau (8 h – 17 h): 97%. L'indisponibilité momentanée de time2learn ne donne pas droit au remboursement d'une partie du prix de la licence.

5 Prix, conditions de paiement

5.1 Prix

Tous les prix s'entendent net en francs suisses, hors TVA.

5.2 Facturation en fonction du travail fourni

Les prestations supplémentaires qui ne font pas partie des prestations décrites ci-dessus sont facturées en fonction du travail fourni.

5.3 Frais accessoires et taxes

Les frais accessoires (supports de données, copies, etc.) ainsi que les impôts et taxes qui peuvent être perçus suite à la conclusion de ce contrat, de même que leur augmentation, sont à la charge du client.

5.4 Conditions de paiement

Les factures établies par Swiss Learning Hub AG sont payables à 30 jours net.

5.5 Protection des données

Swiss Learning Hub AG s'engage à respecter la législation suisse en matière de protection des données.

Les données personnelles sont protégées à des fins de confidentialité, de disponibilité et d'intégrité au moyen de mesures techniques et organisationnelles appropriées contre tout traitement non autorisé, destruction, perte et autres risques connexes.

Une divulgation des données à l'étranger n'a pas lieu, sauf dans un pays garantissant l'adéquation de la protection des données.

Swiss Learning Hub AG peut utiliser les informations de contact personnelles du client à ses propres fins de marketing, mais ne peut les communiquer à des tiers.

6 Garantie et responsabilité

6.1 Niveau technique d'usage dans la branche

Swiss Learning Hub AG garantit la fourniture soignée et la plus rapide possible des prestations.

Swiss Learning Hub AG garantit que – au moment de leur fourniture – le niveau de ses prestations de support correspond au niveau technique en usage dans la branche.

6.2 Responsabilité

En cas de négligence légère, la responsabilité de Swiss Learning Hub AG et de ses agents est limitée pour des dommages directs résultant de ses prestations au montant que le client a payé pour lesdites prestations.

En outre, à moins que la loi l'exige, Swiss Learning Hub AG, ses sous-traitants ainsi que ses fournisseurs ne peuvent être tenus en aucun cas responsables de toute perte ou corruption de données, dommages directs, indirects ou consécutifs, pertes de profits, de contrats ou de chiffre d'affaires ou encore d'économies non réalisées.

6.3 Force majeure

Swiss Learning Hub AG décline toute responsabilité si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, elle est dans l'impossibilité de fournir à temps et correctement les prestations prévues dans ce contrat. La période prévue pour la fourniture de la prestation peut être adaptée en fonction de la durée des effets indépendants de la volonté de Swiss Learning Hub AG. Ces effets doivent être consignés par écrit et signés par les deux parties.

7 Durée du contrat

7.1 Entrée en vigueur

Le contrat prend effet à réception de la commande.

7.2 Durée

Le présent contrat est valable aussi longtemps que l'entreprise formatrice forme des apprentis. Il prend fin au plus tard un an après à l'expiration du dernier contrat d'apprentissage de l'entreprise formatrice.

7.3 Résiliation

Une fois la commande passée, le contrat ne peut plus être résilié.

8 Dispositions finales

8.1 Nullité partielle

Si des parties de ce contrat ou d'une annexe sont nulles ou deviennent sans effet juridique, le reste du contrat demeure valide. Les parties contractantes interprètent et aménagent alors le contrat de manière à ce que, dans la mesure du possible, le but poursuivi par les parties nulles ou sans effet juridique soit atteint.

8.2 Transmission du contrat

Le présent contrat ou chacun des droits et des obligations qui lui sont liés ne doivent du reste être transmis à des tiers qu'après l'accord préalable écrit de l'autre partie contractante. Cet accord ne peut être refusé sans motif raisonnable.

Swiss Learning Hub AG a le droit de céder le présent contrat ou certains de ses droits et obligations à une autre société du groupe sans le consentement écrit préalable du client.

8.3 Droit applicable

Ce contrat est soumis au droit suisse, à l'exclusion des conflits de droit (Convention de Vienne).

8.4 For judiciaire

Le **for judiciaire** exclusif convenu est **Zurich**.

Version pour formateurs professionnels HGf
État 23.05.2022